

Pompes Funèbres Municipales

3 rue au Char CS 87222 - 14107 Lisieux Cedex 14100 LISIEUX

Tél: 02.31.48.40.45 Fax: 02.31.48.40.46

Régie RCS :

SIRET: 21140366200318

APE: 9603Z FR69211403662

N° d'habilitation : 14/14/3/019 N° ORIAS : 07030354

Conformément à la loi n° 2008 - 1350 du 19 décembre 2008, de son arrêté du 23 août 2010 (Art. L2223-21-1 du C.G.C.T.) et du décret n°2018-966 du 8 novembre 2018 modifiant le régime applicable aux cercueils.

Devis chiffré pour :

SERVICE DE PRESTATIONS MINIMUM POUR UNE CREMATION AVEC DISPERSION EN PLEINE NATURE

(hors frais de concession de cimetière, conservation du corps, marbrerie,

Modèle de devis réglementaire fournies par les opérateurs funéraires pour l'année 2023 - Crémation

DEVIS N° 006261 (Documents émis en Euro) Code client : 2750 Date : 18/01/2023

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	MONTANT		FRAIS AVANCES	MONTANT	
	HT	TTC	OPTIONNELLES	HT	TTC	POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	HT	TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier,)	156,82	188,18	 Réalisation de faire-part Compositions florales Plaques et articles funéraires 			Vacation de police Publication d'avis dans la presse	23,00	23,00
			 Soins de conservation Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile Toilette mortuaire : Préparation et habillage du défunt 					
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée) Frais d'admission Frais de séjour en case réfrigérée Frais de séjour en salon de présentation					

Page: 1/3

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	MONTANT		FRAIS AVANCES	MONTANT	
	HT	TTC	OPTIONNELLES	HT	TTC	POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	нт	TTC
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire avec son équipe								
Housse mortuaire								
Forfait de transportTransport pour km aller/retour								
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								
Cercueil Cercueil crémation ép. 18mm fini	436,86	524,23	Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne	9,84	11,82			
 Plaque d'identité apposée sur le cercueil Capiton 	13,52	16,22						
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel	64,38	77,26						
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	276,21	303,83						
Forfait de transportTransport pour 120 km aller/retour	166,80	183,60						
Personnel								
6 - CEREMONIE FUNERAIRE				,				
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)								
Personnel (dont porteurs)			 Mise à disposition d'un maître de cérémonie Registre de condoléances 			Frais de culteTaxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation	206,25	247,50				Taxes municipales pour inhumation		
Creusement et comblement de fosse								
Le cas échéant : Ouverture / fermeture de caveau Démontage / montage de monument funéraire			 Fourniture d'un caveau Autres travaux de marbrerie 					

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	MONTANT		FRAIS AVANCES	MONTANT	
	HT	TTC	OPTIONNELLES	HT	TTC	POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	HT	TTC
8 - CREMATION					•		,	
Crémation	576,67	692,00				Taxes municipales pour crémation		
Personnel pour crémation								
Fourniture d'une urne avec sa plaque	28,71	34,45						
Le cas échéant : Scellement sur un monument funéraire Dépôt de l'urne dans un columbarium Inhumation de l'urne			 Conservation de l'urne au crématorium Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature) 					

TVA: 343,03

TOTAL toutes taxes comprises : 2 302,09

Bon pour accord Signature : Vous avez été reçu par

ANNEXE A L'ARRETE DU 23 AOUT 2010.

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires: fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

- * Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :
- Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leur publicité et leurs imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital. (article L.2223-32)
- Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature. (article L.2223-34)
- * Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement de devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)

CONDITIONS DE VENTE:

A PAYER A LA RECETTE MUNICIPALE - Place du 8 Mai - 14107 LISIEUX

Les frais d'obsèques sont payables à la réception de la facture avec paiement (*) à la signature de la commande d'un acompte de 30% minimum du montant TTC de la commande, ce montant incluant les tiers (* sauf liste des exceptions figurant sur la délibération du Conseil Municipal de Lisieux n°2018-72 du 26/06/2018). Médiation de la Consommation :

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires, en écrivant à l'adresse suivante : Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires

Page: 3/